

CONGRES NATIONAL DE PATRONAGE DE 1893.

24 MAI 1893.

SEANCE D'OUVERTURE.

COMPTE-RENDU STENOGRAPHIQUE.

VICTOR GALLIAND, Sténographe Judiciaire,
PARIS, 72, rue du Faubourg Poissonnière, 72, PARIS

~~19119~~
F 10 F 35

CONGRES NATIONAL DE PATRONAGE DE 1893.

24 MAI 1893.

SEANCE D'OUVERTURE.



COMPTE-RENDU STENOGRAPHIQUE.

VICTOR GALLIAND, Sténographe judiciaire, 72, faubourg Poissonnière.

Mesdames,

Messieurs,

Le très éminent président de la Société Générale des Prisons, que je regrette vivement ne pas voir à cette réunion - il est malheureusement retenu par un deuil de famille qui l'a frappé aujourd'hui même - M. le Président de la Sté générale des Prisons a pensé qu'il était utile de poser devant vous toutes les grandes questions du patronage .

Il y a déjà quelques mois, la Sté générale des Prisons avait chargé une commission d'organisation de préparer les travaux destinés à faire que ce Congrès aboutît à un résultat utile. Cette commission a eu le soin d'adresser des circulaires et des questionnaires aux diverses sociétés de Patronage de France . Des réponses y ont été faites ; elles sont venues en très grand nombre ; elles ont été recueillies avec soin et dès demain, le relevé vous en sera présenté par M. l'inspecteur général des Ponts et Chaussées, Cheysson .

Je ne puis dire qu'une chose, avant que ce dépouillement ait été fait devant vous, c'est que les questions qui ont été abordées par tous les correspondants interrogés, ont été traitées avec un très grand soin et ont donné lieu à beaucoup d'observations précieuses .

Non seulement les réponses sont venues en très



grand nombre, mais il y a un appel auquel il a été répondu avec un grand empressement : la présence des personnes qui sont réunies ici en ce moment atteste que la question qui a été posée offre un très grand intérêt, que cette question appelle l'attention publique à un haut degré et elle montre en même temps que les discussions qui vont avoir lieu dans nos réunions ultérieures sont appelées à produire un certain effet, sinon un grand effet sur l'opinion publique déjà éveillée sur les questions de patronage .

Quoi qu'il en soit, je n'ai en ce moment qu'une chose à faire, c'est de remercier au nom de la Sté Générale des Prisons toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à son appel et de procéder dès maintenant à l'organisation définitive du bureau qui va être chargé de présider aux travaux du Congrès .

Un certain nombre de personnes qui avaient donné leur adhésion à nos travaux se sont excusées : divers motifs les ont empêchées de se rendre à la réunion de ce soir .

Parmi ces personnes, je dois citer les trois Ministres de l'Intérieur, de la Justice et de l'Instruction publique ;

.....
.....

Nous allons maintenant procéder à la formation du bureau : vous allez être appelés à nommer d'abord le Président du Congrès ; nous passerons ensuite à la nomination de trois Vice-Présidents, d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint et de quatre secrétaires .

Je vous prie de désigner d'abord votre Président .

PLUSIEURS VOIX.- Monsieur Petit .

M. BRUEYRE.- Nous confirmons par acclamations la présidence de M. Petit .

M. PETIT.- Les trois vice-présidents qui sont proposés par le Comité d'organisation sont MM. Berthélemy, Professeur à la Faculté de Droit de Lyon ; M. Conte, juge au tribunal civil, à Marseille ; M. Silman, Vice-Président de la Sté de Patronage de Bordeaux . Ce sont les trois personnalités les plus importantes s'occupant d'oeuvres de cette nature des trois principales villes de France . Je pense que la désignation de ces trois vice-présidents ne peut pas rencontrer d'opposition .|Applaudissements. |

Le Comité d'organisation vous propose comme secrétaire général M. Rivière .|Bravos. |

Comme secrétaire général adjoint M. Turcas, juge au tribunal civil de la Seine .| Accepté. |

Enfin, comme secrétaires MM. Vidal Naquet, Henri Rodet, Raoul Lajoie et Louis Rivière .

- Ces désignations sont confirmées par les ap-

plaudissements de l'assemblée .

Mesdames,

Messieurs,

Je suis profondément touché et reconnaissant du grand honneur que vous venez de me faire . Votre extrême bienveillance m'a largement tenu compte du seul titre que je pouvais avoir à vos yeux : j'ai été le Président de la Commission d'organisation du Congrès ; et vous avez pensé qu'il y avait lieu de donner un témoignage d'approbation aux efforts qui ont été tentés par cette commission sous l'impulsion de la direction de la Sté générale des Prisons, efforts qui, de ma part, ont été singulièrement facilités par le concours des hommes éminents qui étaient à mes côtés et surtout par le zèle de M. Rivière, secrétaire général modèle, qui met au service des causes auxquelles il s'emploie un dévouement vraiment incomparable. | Applaudissements . |

L'oeuvre du patronage est une oeuvre qui vous est connue ; vous savez quel en est l'objet, quel en est le but ; aucun de vous n'ignore la situation difficile qui est faite au détenu le jour où il va sortir de prison : le détenu a reçu de bons conseils, de bonnes inspirations ; souvent entravé par le malheureux régiment commun qui subsiste en France depuis trop longtemps, le libéré ne sait pas ce qui l'attend, il craint de rencontrer des obstacles, il est exposé à toutes les séductions, de l'emprisonne-

ment, il passe subitement à la liberté ; il peut rencontrer au seuil de la prison, d'anciennes connaissances qui peuvent le détourner du bon chemin . D'ailleurs, alors même qu'il est animé des meilleures dispositions, il sait qu'il rencontrera un obstacle difficile, presque insurmontable : un homme qui sort de prison ne se recommande pas à la bienveillance publique ; on ne se soucie pas de recevoir chez soi, dans ses ateliers, parmi ses serviteurs des hommes qui portent la marque d'une flétrissure judiciaire ! Si bien que trop souvent, les libérés, pour expliquer leur rechute, leur oisiveté, invoquent l'excuse, sinon le prétexte, de la méfiance qu'ils inspirent et des refus qu'ils rencontrent .

La situation des libérés a toujours préoccupé tous ceux qui s'occupent de l'oeuvre pénitentiaire . A toutes les époques on s'est demandé quel était le meilleur moyen de faire disparaître ces entraves, ces obstacles qui s'opposent à la rentrée d'un condamné dans la société ; dès 1819, à l'époque où ont été organisées les commissions de surveillance des prisons, on s'est demandé à l'aide de quels moyens on pourrait pallier, atténuer les inconvénients auxquels je fais allusion .

Malheureusement, à cette époque, les esprits ne se portaient pas de ce côté, et bien des années se sont écoulées sans qu'on ait songé à venir en aide aux libérés.

Venir en aide aux libérés ! C'est cependant une nécessité sociale : il y va d'intérêts privés considérables ; il y va d'un intérêt social plus considérable encore ! Car enfin, si vous jetiez un peu les yeux sur les statistiques, vous seriez vraiment effrayés des dangers qu'elles signalent, vous apprendriez avec un profond étonnement que chaque année il sort de nos prisons, à la suite de condamnations correctionnelles 132.000 individus... Vous demandez-vous quel danger résulte pour la société de la sortie de flots aussi considérables ? Vous rendez-vous compte de ce que vous et moi devons éprouver au point de vue de nos intérêts de propriétaires ou au point de vue de nos personnes de la présence simultanée de tous ces individus, dont le plus grand nombre sort des prisons sans être amendé ? Et ce qui prouve combien est grand le danger auquel nous sommes tous exposés, c'est le chiffre de plus en plus effrayant de la récidive . Savez-vous que , pour les individus qui sortent des maisons centrales, la récidive atteint près de 60 o|o et que pour les individus qui sortent des maisons correctionnelles, la moyenne de la récidive touche à 50 o|o environ ? Chose plus effrayante encore peut-être, il résulte d'un renseignement que j'ai relevé tout récemment dans un rapport de M. le Directeur des affaires criminelles à M. le Garde des Sceaux, que, dans les quinze dernières années seulement, la récidive a aug-

menté de 40 o/o . Je dis qu'énoncer de pareils chiffres, c'est bien montrer quels sont les intérêts auxquels il importe de donner satisfaction .

Intérêts privés ! Voilà une masse de condamnés; mais, parmi ces 132.000 individus qui ont passé par les maisons d'arrêt dans le cours d'une année, n'en est-il pas des milliers et des milliers qui ont été frappés pour la première fois, chez lesquels les bons sentiments ne sont pas éteints, desquels on peut espérer un retour au bien ? Ne comprenez-vous pas dès lors qu'il y a un sentiment d'humanité, un sentiment de charité, qui fait qu'on doit s'intéresser à eux, qu'au lieu de les repousser, on doit les accueillir, qu'au lieu de leur fermer sa porte, on doit s'empresse de la leur ouvrir ? Et comme les particuliers ne se trouvent pas dans la situation de personnes qui se rendent compte comme vous et moi de la facilité avec laquelle on peut surmonter certains obstacles, ne faut-il pas qu'à côté de la méfiance des particuliers, existe un sentiment différent chez certains particuliers, chez certains individus que leur éducation, leurs aspirations, leur vie, mettent à même de mieux envisager la situation et de mieux entrevoir les remèdes à apporter au mal .

C'est ainsi, sous l'influence de ce double sentiment, sentiment de bienveillance envers des individus qui ne sont pas indignes d'intérêt, dont le passé, malgré

les condamnations, n'a pas encore cessé d'être recommandable, chez lesquels on peut espérer un retour à de meilleurs sentiments, à une meilleure vie, et d'autre part danger social à éviter, crainte qu'on doit éprouver d'être soumis aux attentats portant sur les personnes et sur la propriété, c'est ainsi que tout se réunit pour montrer qu'il est non seulement humain mais même avantageux de faire quelque chose pour ces individus parmi lesquels il en reste beaucoup en faveur de qui on peut témoigner de la bienveillance .

En 1842, à une époque où les questions qui nous réunissent ici commençaient à émouvoir l'opinion publique, la question des sociétés de patronage a été soumise aux Conseils généraux . Chose triste à dire, les Conseils généraux ont considéré à cette époque que l'oeuvre du patronage était une oeuvre sans utilité, était une oeuvre qui ne devait pas avoir de bons résultats ; et le Gouvernement, bien qu'il fût dans les meilleures dispositions, n'a pas pu aller autant qu'il l'aurait voulu contre le courant qu'il s'agissait de surmonter .

Depuis, les idées se sont modifiées, les années se sont écoulées, la récidive a augmenté, le danger qu'on ne voulait pas voir a éclaté aux regards et force a été de se dire qu'il y avait cependant quelque chose à faire . Des hommes d'un grand dévouement et d'un grand coeur se

sont mis à l'oeuvre, et ce qu'ils ont obtenu a été assez important pour encourager toutes les espérances et pour susciter toutes les émulations .

On s'est d'abord, et tout naturellement, occupé de venir en aide à ceux qui inspirent le moins de méfiance et à ceux pour lesquels l'intérêt est le plus naturel : je veux parler des enfants . On s'est dit que de pauvres petits détenus, libérés à la suite de délits accomplis à un âge où ils n'en avaient pas entrevu toute la gravité, pouvaient être ramenés au bien . Alors, les oeuvres de patronage ont surgi pour les enfants; des personnes, animées de dispositions humaines et charitables se sont dit qu'il y avait là un essai à tenter .

La première tentative faite est celle qui a eu lieu à Paris . C'était en 1833 . Dès cette époque, deux hommes, marqués par leur dévouement aux grandes causes pénitentiaires, se sont dit qu'il fallait venir en aide aux jeunes détenus libérés : je veux parler de M. Charles Lucas, ce vénérable vieillard que beaucoup d'entre vous ont connu et qui, pendant une longue carrière a poursuivi la réalisation d'une même pensée, d'un même but ; je veux parler du magistrat éminent de la Cour de Cassation, de M. Bérenger, dont le nom est si glorieusement continué par son fils, M. le Sénateur Bérenger .

MM. Lucas et Bérenger, mettant immédiatement à exécution la pensée qu'ils avaient conçue, ont créé un établissement qui subsiste encore, qui n'a peut-être pas fait beaucoup de bruit, mais qui en revanche a fait beaucoup de bien : il s'agit de l'établissement qui existe encore rue de Mézières, de patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés .

Beaucoup d'entre vous savent sans doute comment fonctionne cette société : elle reçoit les jeunes enfants, elle les reçoit surtout depuis la loi de 1850, à la suite d'une mise en liberté provisoire ; ces enfants sont examinés à la prison où l'on étudie leurs dispositions, où on s'assure qu'on peut en faire un jour de bons citoyens ; on les place chez des patrons, en ayant bien soin de faire connaître à ces patrons quelle est la situation de ces enfants et les actes dont ils ont pu se rendre coupables, de manière à ce que les patrons sachent à qui ils ont affaire et de manière à ce qu'ils puissent exercer une surveillance effective . Ces jeunes enfants apprennent là une profession .

Les résultats qui ont été obtenus jusqu'ici montrent que la société fondée par MM. Lucas et Bérenger répondait à un besoin réel . A l'heure qu'il est, je crois que la récidive chez les enfants de la rue de Mézières ne dépasse pas 5 ou 6 o/o ; tandis qu'autrefois, pour ces mêmes enfants, la récidive était peut-être de 70 à 80 o/o.

L'oeuvre entreprise par MM. Bérenger et Lucas en 1833 a été continuée avec un dévouement sans pareil par M. Bournat, l'avocat à la Cour d'Appel de Paris que la mort a si brusquement emporté l'année dernière . M. Bournat, presque à lui seul, a suffi à une tâche devant laquelle plusieurs auraient reculé ; il a sù, de sa parole chaude et vibrante, animer chez ces petits enfants qu'il réunissait toutes les semaines - car ces enfants se rendent toutes les semaines comme dans leur famille, à la maison mère de la rue de Mezières - il a su réveiller chez tous ces enfants de bons instincts . Si bien que, sous son unique impulsion, en quelque sorte, on a vu prospérer pendant un assez grand nombre d'années, une oeuvre extrêmement difficile, qui exigeait à la fois une grande fermeté et une grande douceur .

A la mort de M. Bournat, on pouvait craindre que l'oeuvre ne souffrît . Mais, en France, les dévouements ne manquent jamais, ils surgissent comme par enchantement et M. Bournat a trouvé dans M. de Corny, un nouveau secrétaire général et un successeur absolument digne de lui .

| Applaudissements . |

Après l'essai tenté rue de Mézières, il y a un autre essai que vous avez tous connu et il suffit de citer ici deux noms pour qu'on se rende compte de ce qui a

été obtenu . En effet, deux hommes, vers 1840, que les mêmes idées réunissaient, faisaient marché ensemble ; l'un était un ancien officier, l'autre était un membre de la Cour d'Appel de Paris, M. de Courteuil et M. de Metz .

Qui ne connaît Métret ? qui n'a entendu parler de Métret ? L'établissement de Métret a valu à la France dans le monde entier des applaudissements ; quand M. De Metz se rendait à l'étranger, on accourait vers lui . Pourquoi ? Parce que M. De Metz avait eu le rare talent de réunir sous sa main des centaines d'enfants, il avait eu l'habileté de les régénérer, de les transformer ; de petits êtres vicieux, il avait fait de petits êtres accomplis ; on entrerait avec regret à Métret, mais on en sortait avec plus de regret encore et le regret des partants valait mieux que le regret des entrants : ce que regrettaient ceux qui quittaient Métret, c'était M. de Metz, c'étaient les auxiliaires de M. de Metz, c'étaient les bonnes pratiques qu'ils avaient apprises à Métret, c'étaient les joies de la nouvelle vie honorable et honorée dans laquelle, grâce à M. de Metz, ils allaient entrer, en laissant derrière eux le souvenir de ce qu'ils avaient appris, la grande affection que M. de Metz et ceux qui étaient avec lui avaient su inspirer . |Appaudissements. |

Ce que M. de Metz a fait pendant sa longue vie est incalculable . Mais si M. de Metz a beaucoup travail-

lé, combien grande a été sa satisfaction ! Il y a un mot de lui que je veux vous redire parce qu'il le peint tout entier, parce qu'il montre à quel point M. de Metz, qui avait sacrifié sa carrière de magistrat, avait été récompensé de ses efforts : " Quand Dieu m'appellera à lui, a-t-il dit, je n'aurai rien à lui demander, il m'a toujours payé comptant. " C'est une belle parole ; c'est la parole d'un homme de bien qui n'a rien à regretter de sa vie, c'est la parole d'un homme de bien qui est satisfait d'avoir vu se réaliser toutes les espérances qu'il lui avait été donné de concevoir . |Applaudissements. |

Depuis l'Assemblée nationale où la question pénitentiaire a été agitée et examinée sous tant d'aspects nouveaux, depuis cette assemblée où, grâce à l'initiative de trois hommes dont il est juste de prononcer ici les noms, M. d'Haussonville, M. Bérenger et M. Felix Voisin, depuis cette assemblée où a été votée la grande loi de 1875, loi admirable sur le papier, mais qui malheureusement attend encore et depuis trop longtemps une plus grande exécution, l'idée de patronage a suscité une sorte d'émulation ; les oeuvres ont surgi de toutes parts .

Je viens de prononcer le nom de M. Voisin . Mais, M. Voisin a créé une société admirable, une société qui fait des merveilles : je veux parler de la Sté de protection des engagés volontaires . Parmi tous ces en-

fants, destinés à arriver à l'âge d'hommes, souvent inoccupés, parmi tous ces enfants, il en est chez lesquels, au milieu des bons sentiments se trouve celui du patriotisme . M. Voisin a pensé qu'il fallait développer ce sentiment qui porte l'enfant à servir sous le drapeau de la France ; il a alors facilité les engagements, et non seulement il a facilité les engagements, mais il a voulu que chaque engagé eût en quelque sorte, à côté de lui, au dessus de lui, pour lui venir en aide aux moments difficiles, quelque chose comme une famille . Il a trouvé le moyen de faciliter à ces enfants l'entrée du régiment ; puis, une fois l'accès du régiment facilité, M. Voisin ne s'est pas arrêté, il a suivi la carrière de chacun des engagés volontaires, il a eu soin de se faire délivrer des notes ; à ceux qui marchaient rapidement dans la bonne voie, il a multiplié les encouragements, il a tant et si bien fait que, à l'heure qu'il est, je crois que treize ou quatorze cents enfants se trouvent placés sous la protection de sa société et que, parmi ces engagés volontaires il y en a beaucoup - je ne peux pas vous en dire le chiffre - qui sont adjudants, sergents-majors, fourriers, caporaux ou brigadiers qui, en un mot, ont conquis des grades dans l'armée . Non seulement il y en a qui se sont élevés successivement par leur bonne conduite et qui ont obtenu des galons, mais plus d'un, parmi ces engagés, comptent faire de la carrière mili-

taire sa carrière définitive, et le nombre des engagés va en augmentant chaque année .

A coté de l'oeuvre de M. Félix Voisin, qui obtient un assentiment unanime en France, que les Conseils Généraux s'accordent à encourager et à approuver, il y a une autre oeuvre que vous connaissez encore et qui a un grand renom . Il suffit d'indiquer encore son titre et le nom de son fondateur : c'est l'oeuvre de M. Bonjean, de l'Enfance abandonnée . Des enfants ont besoin de secours : M. Bonjean s'est évertué, à l'aide d'une foule d'établissements qu'il a créés, de les transformer en de bons jeunes gens pour être ensuite de bons citoyens . Nul n'ignore les résultats que cette oeuvre obtient en France ; les années s'écoulent, les résultats se consolident et jusqu'ici on ne voit dans l'oeuvre de M. Bonjean que de grands et de bons résultats obtenus .

A côté de ces grandes oeuvres, il en est d'autres qu'il serait injuste de ne pas rappeler à votre attention .

Les enfants ont excité, dans ces derniers temps surtout, un intérêt qui va toujours croissant . Parmi les sociétés qui se sont créées en leur faveur, il en est une que je dois citer ; elle a à sa tête un des hommes les plus éminents de France, c'est l'oeuvre de l'Union Française du Sauvetage de l'Enfance, présidée par M. Jules Simon .

Inutile de vous dire ce qui se pratique sous une pareille direction, inutile de vous dire les bienfaits qui sont résultés de la création d'une pareille institution ...

A quelques pas de là, à la suite de cette première société, il s'en est formé une nouvelle, qui est dirigée par M. Rollet : c'est la société de protection de l'Enfance et de l'Adolescence. M. Rollet en est en quelque sorte l'âme . Elle a à sa tête un homme dont le nom est bien connu aussi dans la science pénitentiaire, M. Jolly, doyen honoraire des hopitaux, qui en est le président.

Je pourrais multiplier l'énumération des oeuvres qui s'occupent de l'enfance : il en est de très nombreuses en province ; il en est d'autres à Paris ; chaque communion religieuse en possède, les protestants en ont créé, les israélites en ont créé, et toutes ces oeuvres marchent avec le même succès .

Après s'être occupé des petits garçons, on s'est occupé des jeunes filles .

Pour les jeunes filles, le patronage était peut-être plus indispensable encore, car la jeune fille qui sort de prison, si elle n'a pas de famille ou si elle est repoussée par sa famille, est exposée plus qu'un jeune garçon à toutes les séductions et à tous les périls . S'il n'y avait, pour recueillir les jeunes filles, des établis-

sements de bienfaisance et de charité, les malheurs seraient incalculables ; mais, grâce à Dieu ! pour ces jeunes filles, il est arrivé ce qui s'est produit pour les jeunes garçons : les dévouements se sont montrés, ils ont surgi, on est venu en aide à ces jeunes filles, on les a recueillies dans des asiles comme on a recueilli dans divers établissements les petits garçons .

L'un des premiers établissements de ce genre a été créé à Paris par diverses personnes, et notamment par Mme de Lamartine. Cet établissement subsiste encore ; ce sont de bonnes religieuses qui le dirigent ; elles y apportent l'amour de l'ordre et du travail qu'elles inculquent à leurs jeunes pupilles. De telle sorte qu'au bout de quelques mois, de quelques années, on voit se transformer dans leurs mains les personnes qu'elles ont recueillies toutes jeunes .

Une oeuvre protestante, l'oeuvre des Diaconesses, peut être mise en parallèle à côté de celle à laquelle je viens de faire allusion . Cette oeuvre des Diaconesses est aussi admirablement dirigée ; et je me souviens que M. le Président Flandin, bon juge en pareille matière, nous a rendu compte, à la société générale des Prisons, de la sensation de satisfaction qu'il avait éprouvée après avoir visité l'établissement des soeurs dont je viens de parler, et l'établissement des diaconesses ; il ne croyait

pas pouvoir en faire un plus grand éloge que de dire que ces maisons étaient tenues comme de véritables pensionnats que l'ordre et la propreté y régnaient à un point extrême et qu'il était difficile d'entrevoir comment des enfants de cet âge pourraient être traités avec plus de sollicitude et plus de bienveillance .|Applaudissements. |

Les oeuvres de femmes ont été créées un peu plus tard . L'honneur de la première fondation revient encore aux protestants .

Une dame Frick a traversé vers 1839 la ville de Paris . C'était une femme ardente et animée des meilleures intentions . Elle avait communiqué la foi qu'elle avait aux personnes qui l'avaient entendue, et, à la suite de son second passage à Paris, s'était formée cette société des libérées et des détenues des dames protestantes, qui a fonctionné pendant tant d'années à St Lazare . Cette oeuvre a été racontée dans un livre exquis intitulé : " 50 années de visites à St Lazare", dû à la plume de l'un des membres de ce congrès, Mme d'Abbadie d'Arrast . Quand on a lu ce livre, on se dit que si l'on se donne beaucoup de peine pour faire le bien, dans les conditions les plus difficiles, près de personnes qui doivent inspirer souvent une bien grande répugnance, on en est largement récompensé lorsque, parmi tant d'êtres qui auraient été perdus à jamais s'ils n'avaient pas entendu une voix charitable pour

les encourager et les relever, il en est quelques centaines qui ont été sauvées . N'est-ce pas là un résultat vraiment merveilleux ?

Pendant qu'à Paris l'établissement de l'oeuvre des libérées de St Lazare préludait aux succès qui se sont continués jusqu'ici, il se fondait à Darnetal, près de Rouen, un établissement que vous avez tous connu. Cet établissement a été créé par une pauvre religieuse et un pauvre aumonier dans les conditions les plus modestes au début ; à la suite des efforts surhumains qui ont été tentés par ce saint prêtre et par cette bonne religieuse, il s'est converti, au bout de quelque temps, en un magnifique domaine . A l'heure actuelle, l'établissement de Darnetal fait l'admiration de tous ceux qui le visitent . On y voit des jeunes filles sortant de prison qui se livrent avec une ardeur incroyable à tous les travaux de l'agriculture, non seulement aux travaux de l'intérieur d'une ferme, d'une vacherie, mais aux plus rudes travaux que puissent affronter des hommes, labourant, hersant, fauchant, faisant en un mot un métier devant lequel reculeraient des individus d'un autre sexe . Cette oeuvre merveilleuse s'est continuée et se continue encore . Le fondateur, M. l'abbé Potdevin, est mort, mais l'établissement continue à prospérer ; les régénérations de jeunes filles et de jeunes femmes qui passent par là sont fréquentes ; l'oeuvre de Darnetal

inspire non seulement de la confiance aux gens du voisinage, mais inspire un tel sentiment qu'on se dispute en quelque sorte les personnes qui y ont été élevées, convaincu qu'en les recueillant sous son toit et en s'assurant leurs services, on s'assurera le concours le plus honnête et le plus précieux . Aussi, là comme dans toutes les oeuvres en général, le placement se fait avec une extrême facilité et l'on voit, à la suite de ce placement, se conclure des mariages qui assurent le sort de ces pauvres anciennes pupilles, ou de ces anciennes pensionnaires de Darnetal . Des familles se fondent et se continuent dans le respect et dans l'honnêteté .

Je passe maintenant aux hommes .

Ici, la difficulté est plus grande ; ce qu'on peut tenter d'obtenir de la part des enfants et des femmes, il est bien difficile de tenter de l'obtenir de la part des hommes .

Voyez comment la question a été engagée en ce qui concerne ces hommes... Il y a eu un prêtre qui se trouvait près de Lyon ; ce prêtre s'est dit : il ne faut jamais désespérer du condamné, pas même de celui qui a été frappé le plus sévèrement par la justice . Alors, aux portes de Lyon, il a créé l'établissement de St Léonard. M.

l'abbé Villion a reçu dans cette maison, pour les faire se livrer sous ses yeux aux travaux de culture et d'industrie les plus pénibles des individus qui sortaient de la maison Centrale ou de la prison, après y avoir subi les peines les plus sévères . Sa maison était ouverte à tous . Naturellement, il ne recueillait que ceux qui semblaient animés de bons sentiments ; mais, ceux qui entraient chez lui, sous l'influence salutaire de cet homme de bien, se transformaient comme par enchantement : les malfaiteurs se convertissaient en de bons cultivateurs en de bons travailleurs ; et lorsqu'un jour de crise appelait sous les drapeaux tous les enfants de la France, on voyait, non sans étonnement, l'abbé Villion entrer dans les ambulances et tous ses pensionnaires marcher sous le drapeau . Plusieurs d'entre eux sont restés sur le champ de bataille et parmi ceux qui, à la fin de la guerre, sont rentrés à St Léonard, un avait la croix de la Légion d'Honneur et plusieurs la Médaille Militaire . |Applaudissements. |

M. l'abbé Villion est toujours à St Léonard . Son oeuvre s'est dédoublée et une création a surgi sous sa main, à quelque distance de Couzon, dans le département de l'Isère. La encore M. l'abbé Villion a obtenu les mêmes satisfactions que près de la ville de Lyon . Si bien que les personnes qui, au début, redoutaient le voisinage de l'établissement de St Léonard, que les personnes qui se

souciaient très peu d'avoir à coté d'elles des individus sortant de la Maison Centrale ou de la Prison, se sont habituées à avoir des voisins marqués cependant de ce sceau de la condamnation, et au lieu d'éprouver de la répugnance pour ces individus qui se régénèrent et se transforment par le travail, elles se sont senties attirées vers eux par un sentiment de bienveillance légitime et bien légitimement gagné .

A Paris, ce n'est que vers 1870 que les oeuvres du même genre ont pris une certaine consistance . C'est M. le Pasteur Robin qui le premier est entré dans la voie tracée par M. l'abbé Villion . M. le Pasteur Robin, qui avait beaucoup étudié cette question, qui avait vu de près les condamnés, avait pensé, comme M. l'abbé Villion, qu'il ne fallait pas désespérer d'eux, que parmi les condamnés, il en était qu'on pouvait espérer encore sauver . M. le pasteur Robin a créé son établissement qui a prospéré de suite .

Puis, un homme modeste, mais d'un dévouement incomparable, M. de Lamarque, a, vers la même époque, voulu essayer pour les autres libérés ce que M. le pasteur Robin avait tenté . C'est ainsi qu'a été créée la Sté générale de Patronage des libérés, société que M. de Lamarque a fondée, société dont le développement et le progrès ont sensiblement augmenté sous la direction habile de M. Lefébure, l'un

des hommes qui se sont le plus occupés du patronage .Cet-
te oeuvre est arrivée aujourd'hui en quelque sorte à son
apogée, sous l'impulsion d'un noble émule de M. Lefébure,
M. le sénateur Bérenger .|Applaudissements.| A l'heure
actuelle, il passe chaque année, par l'oeuvre de M. Béren-
ger 3.500 individus parmi lesquels il en est près de la
moitié qui se trouvent sauvés, qui se trouvent placés, après
avoir passé quelques jours par les asiles provisoires où
on les occupe au travail . M. Bérenger comprend que si
on doit donner une assistance à l'individu valide, il faut
que cet individu témoigne de sa bonne volonté en travail-
lant . A l'heure actuelle, il a l'extrême satisfaction de
voir que les hommes comme les jeunes filles ou les femmes
qu'il emploie au brochage, au bout d'un certain temps, trou-
vent à se replacer dans la société et à y gagner leur vie.
Il exerce en leur faveur, à leur profit, un patronage qui
réussit admirablement bien .

Ce que M. Bérenger fait pour son oeuvre, en
province, bien des villes le tentent ; les sociétés de
patronage existent un peu partout . Il est des villes qui
semblent avoir le singulier privilège de ne jamais se
laisser devancer par d'autres dans les grandes oeuvres de
charité : je veux parler de Lyon, de Bordeaux et de Rouen .
Là, vous avez, en quelque sorte à toutes les époques des hom-
mes qui se relaient pour continuer les mêmes entreprises .

A Lyon, au début, c'était un ancien magistrat, M. le Président Loison que plusieurs d'entre vous ont vu à la commission d'enquête pénitentiaire . M. le président Loison était un homme enflammé du désir de régénérer les individus condamnés, d'en faire de bons citoyens . Après lui, aujourd'hui, c'est un jeune professeur de la Faculté de Lyon, M. Berthélemy, qui continue sa tâche . M. Berthélemy non seulement a continué ce qui avait été commencé par M. le Président Loison et par d'autres, mais y mettant en quelque sorte son cachet, il y a ajouté des accessoires: il a fait par exemple de l'assistance par le travail, ce qui est encore une nouveauté dans beaucoup de villes ; il a fait et réalisé le patronage des libérés ; il a entendu l'appliquer non seulement aux libérés après la condamnation, mais à ce qu'il appelle les libérés avant la peine ; c'est à dire que, ainsi que cela se pratique à Bordeaux et ailleurs, M. Berthélemy a obtenu des magistrats que, lorsqu'il s'agit de faits sans importance, lorsque les antécédents de l'inculpé sont favorables, au lieu de le conduire devant la police correctionnelle, on le remette entre les mains de la société de patronage . La société de patronage prend cet individu, et, dès l'instant où elle s'en charge, toutes les difficultés disparaissent, les voies s'aplanissent, la société de patronage trouve le moyen de caser les personnes inculpées qui auraient sans cela encouru une condamna-

tion : c'est un casier judiciaire évité, c'est tout un avenir qui devient libre, c'est le bonheur, c'est la fortune souvent, qui se trouvent au bout du résultat qui se trouve ainsi tout d'abord obtenu .

Les oeuvres de charité trouvent en France des racines extrêmement profondes . Ici, les questions de religion, les questions de parti n'existent pas, ou plutôt, il n'y a qu'un parti et qu'une religion : c'est le parti du bien ; il n'y a qu'une émulation, c'est le désir de faire de mieux en mieux . Chaque oeuvre a sa spécialité, chacun emploie les moyens qu'il croit les meilleurs pour obtenir de bons résultats . C'est ainsi qu'en employant divers modes, on arrive toujours à obtenir que ce qui aurait été perdu à jamais est sauvé, et très souvent sauvé pour toujours .

Les oeuvres de patronage sont des oeuvres qui, à l'heure qu'il est me paraissent devoir réussir . Je ne le dis pas parce que vous êtes ici en grand nombre pour témoigner de votre attachement à ces entreprises, de vos sympathies pour ceux qui y consacrent leur vie, je le dis parce que je vois, dans les hautes régions comme ailleurs, des signes qui me permettent toutes les espérances .

Vous voyez qu'ici même, nous avons le bonheur d'avoir comme présidents d'honneur trois ministres, les Ministres de l'Intérieur, de la Justice et de l'Instruction

publique . Ces trois Ministres, en acceptant la présidence d'honneur, ont voulu donner un témoignage de leur bienveillance et de leurs sympathies à une oeuvre qui leur paraît digne du pays, digne de la France . Non seulement ils ont donné ce témoignage par l'acceptation de la présidence d'honneur, mais ils l'ont donné en se faisant représenter ici même par des délégués . Je vois en effet à mes côtés Monsieur le Directeur de l'administration pénitentiaire, M. Duflot, puis le représentant de M. le Garde des Sceaux, M. le Directeur Boulloche . De telle sorte que, lorsque je tiens le langage que vous entendez, je sens que ce langage a toute leur approbation .

Comment en serait-il autrement ? Il y a quelques jours, j'assistais, dans une des mairies de Paris, à une réunion où il était question de l'assistance par le travail. Il y avait là un autre représentant de M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Directeur Monod . M. le Directeur Monod parlant de l'oeuvre de l'assistance par le travail qui était tentée dans le 17^e arrondissement, disait : Lorsqu'il s'agit de ces questions, il ne peut pas y avoir de conflit, il ne peut pas y avoir de choc entre l'administration et l'initiative privée : là, on doit marcher la main dans la main, l'effort doit être commun, l'administration ne peut avoir que des encouragements pour l'entreprise qui est tentée . M. le directeur de l'administration pénitentiaire

par les signes d'approbation qu'il me donne, me prouve - et je le savais déjà par les déclarations qu'il avait bien voulu me faire - que chez lui, on rencontrerait le même concours . Je dis plus, je dis que chez lui, on rencontrera un concours plus grand encore . Pourquoi ? Parce que, si pour les oeuvres d'assistance par le travail, les sympathies s'éveillent naturellement, il n'en est pas ainsi pour les oeuvres de patronage des libérés . On ne se soucie pas de s'occuper des libérés, on ne se soucie pas de venir en aide à des individus qui, par leur faute, ont passé par les prisons . Mais, par cela même que les refus se montrent plus naturellement lorsqu'il s'agit de ces oeuvres, plus il faut les encourager ; loin de détourner des oeuvres de patronage, il faut y inciter tous ceux qui acceptent de s'en occuper .

Le nombre des personnes qui sont désireuses de s'occuper des condamnés est assez restreint ; mais, si la bienveillance que M. le directeur de l'administration pénitentiaire ne cesse de témoigner à toutes les sociétés qui travaillent et qui fonctionnent à Paris, si le même sentiment se rencontrait en province, je suis convaincu que les oeuvres de patronage qui s'arrêtent à chaque pas, se multiplieraient comme par enchantement . En province, on a déjà beaucoup de répugnance à s'occuper des libérés, on

a beaucoup de répugnance, malgré les incitations, à accepter de faire partie des oeuvres de patronage ; mais, lorsqu'on remarque que les représentants de l'administration n'ont aucun souci de voir figurer dans telle ou telle oeuvre telle ou telle personne, les zèles s'atiédissent, les personnes qui étaient disposées à aller de l'avant s'arrêtent et l'oeuvre de patronage se trouve compromise .

Ici, à Paris - je ne veux dire que cela, et c'est une remarque que vous avez pu faire tous - ici, personne ne se préoccupe de pareilles questions de partis politiques ou de partis religieux ; l'oeuvre de patronage rencontre toutes les sympathies . Si vous jetez en effet les yeux sur la liste des personnes qui ont donné leur adhésion à ce congrès, vous y voyez les représentants les plus élevés des Académies, des Facultés, de la Magistrature, du Barreau ; toutes les situations se rencontrent : à côté de la corsette blanche des religieuses, on voit des dames du monde qui ne dédaignent pas de descendre dans les prisons pour y apporter des paroles de consolation aux malheureux qui y sont enfermés . L'archevêque de Paris, l'évêque d'Orléans ont tenu à donner un témoignage particulier de leur intérêt à l'oeuvre qui nous réunit aujourd'hui ; le Grand-Rabbin de France, M. Zadoc Kahn, cet homme dévoué que nous avons tous pu apprécier à la société générale des Prisons,

a pour l'oeuvre du patronage les mêmes sentiments que les éminents prélats dont je viens de prononcer les noms . Quant aux pasteurs protestants, nous avons le bonheur d'en avoir parmi nous : M. le pasteur Robin, M. le pasteur Arboux, sont des auxiliaires précieux dont le concours nous est infiniment utile . M. le pasteur Robin, notamment, est un homme qui ne se lasse jamais : après avoir travaillé au patronage des libérés, il a entrepris une autre tâche, il veut maintenant s'occuper de faire disparaître cette plaie de la mendicité et du vagabondage ; il veut qu'on fasse un triage entre les incorrigibles du vice et de la mendicité et les individus vraiment intéressants . Il a publié des livres, il a formulé des propositions, et ces livres et ces propositions attirent et attireront de plus en plus l'attention publique .

Dans un pays comme le nôtre où la charité se montre sous tant d'espèces différentes, où les émulations se traduisent par des oeuvres si diverses qui tendent toujours vers ce but si éminemment utile, par ce que nous avons déjà obtenu, nous pouvons espérer obtenir beaucoup plus encore . A l'heure actuelle, il y a trop peu de sociétés de patronage, il faut qu'il s'en crée partout, à côté de chaque établissement pénitentiaire, il faut qu'il y en ait même près des petites prisons . Pourquoi ? Parce que,

dans les petites prisons, où les peines subies sont de courte durée, le plus souvent, à moins qu'il ne s'agisse de mendiants ou de vagabonds invétérés, on peut obtenir avec le patronage les meilleurs résultats. Il ne faut pas, dans une petite localité, un comité de patronage bien considérable, il suffit de quelques hommes de coeur ; la commission de surveillance des prisons forme le noyau de ces comités de patronage, et si M. le directeur de l'administration pénitentiaire - et je n'en doute pas - veut bien rendre accessibles ces maisons d'arrêt aux personnes qui s'occupent de patronage, mais qui ne s'immisceront pas dans l'administration, qui ne viendront pas à l'encontre des règlements, qui les respecteront, tout au contraire, il arrivera que l'oeuvre de patronage qui a été commencée, il arrivera que cette oeuvre se continuera tout naturellement et que le jour de la libération, les détenus sortant de la prison, trouveront des personnes bienveillantes qui auront songé à les replacer, à les rendre à leur famille, qui auront songé à leur trouver des positions, des emplois, suivant leurs aptitudes.

Ce n'est pas une oeuvre qui exige un grand capital pécuniaire, c'est une oeuvre qui exige un capital d'une autre nature, bien plus difficile à rencontrer, un capital de dévouement, de patience et de persévérance.

Il ne faut pas s'arrêter aux mécomptes, aux in-

déceptions ; après le premier mécompte, après la première déception, on rencontre souvent un succès inespéré qui récompense de tous les efforts qui ont été jusque là tentés . Je crois que l'on peut beaucoup espérer et que dans un avenir prochain, les sociétés de patronage, qui se comptent aujourd'hui et qui ne dépassent pas une centaine, se décupleront dans une proportion inouïe .

Je vous demande bien pardon de vous avoir retenus si longtemps, d'avoir beaucoup trop abusé de votre attention . J'ai indiqué quelques aspects d'un sujet bien considérable, d'un sujet que la plupart d'entre vous connaissent et dans lequel je ne vous ai appris que peu de chose .

Je vais céder la parole à un homme qui saura donner à cette question toute l'ampleur qu'elle exige : M. Jules Simon a bien voulu accepter de la traiter devant vous . . .

M. Jules Simon est un homme qui se dévoue à toutes les nobles causes. Il s'est dévoué surtout, avec l'accent convaincu et éloquent que vous lui connaissez, à la cause la plus belle de toutes, à la cause de la liberté .|Applaudissements .|Il a étudié et il connaît mieux que personne la question sociale . Cette question pose aujourd'hui des problèmes redoutables, et j'espère qu'on parviendra à la trancher heureusement . M. Jules Simon a,

dans ses livres, dans ses discours, indiqué les grandes vertus qui sont nécessaires à un peuple pour se relever : le travail et le devoir . Il s'est intéressé à d'autres questions et, au lieu de s'éloigner comme beaucoup de ceux qui souffrent, de ceux qui s'égarent, de ceux qui tombent, il a été vers eux, il leur a tendu la main et, après leur avoir donné de bons conseils et de salutaires encouragements, il leur a montré la bonne voie à suivre . Il s'est intéressé beaucoup aux questions de l'enfance : le patronage de l'enfance, dont il s'occupe à Paris, en est la meilleure preuve . M. Jules Simon a bien voulu s'intéresser aussi à la grande oeuvre du patronage qui s'exerce non seulement sur les jeunes libérés, mais aussi sur les adultes .

Dans un instant il vous dira ce qu'il faut faire pour que cette cause triomphe ; il vous le dira avec cette élévation de pensée, ce don de persuasion, cette merveilleuse parole qu'on a applaudie partout et que vous applaudirez, j'en suis sûr, plus que jamais, parce que ce qui vous sera dit sera inspiré par les élans d'un coeur toujours jeune et toujours chaud . | Applaudissements prolongés. |

M. JULES SIMON.- Mesdames, Messieurs,

Sans l'annonce que M. Charles Petit a bien voulu faire de mon discours, en termes dont je rougis, je crois que ce que je pourrais faire de mieux serait de vous donner immédiatement la liberté. L'avantage que j'y voyais c'est que vous seriez restés sous l'impression du discours qu'il vient de faire et qui contient une exposition si claire et si pénétrante de toutes les œuvres de patronage dont nous sommes les témoins émus et reconnaissants. Il aurait été bon que cette première séance du Congrès ne vous laissât que ce souvenir.

Ces Messieurs ont voulu à toute force que, à côté de l'homme compétent par excellence, vous entendissiez aussi les paroles d'un ignorant. Dans les matières de patronage, je ne suis en effet qu'un disciple fidèle, je ne puis pas avoir la prétention de les bien connaître : la preuve c'est que j'ai entendu cette leçon avec tout le plaisir que pourrait éprouver un écolier qui entend un maître .

Peut-être d'un autre côté ces Messieurs ont-ils eu raison de faire parler, à côté de l'organe du patronage, quelqu'un qui le voit en quelque sorte du dehors ; je vous apporte les impressions de ceux qui admirent le patronage sans en être, non pas que je n'en sois pas et que je ne sois pas inscrit dans plusieurs sociétés, mais je

n'y suis qu'un être inutile .

Ces impressions, telles qu'elles se présentent à ma pensée, ne sont pas aussi favorables qu'elles le sont chez M. Petit, et je m'explique cela parfaitement : il fait des oeuvres, il y est mêlé, il les dirige, il voit leurs pratiques, il a l'esprit frappé de leur importance ; moi, je regarde la société telle qu'elle est et je suis un peu enclin au pessimisme, il faut que je vous l'avoue, je la regarde en ce moment avec une certaine tristesse .

Ne croyez pas, quand je parle de tristesse, que je parle de découragement ; jamais il ne faut se décourager, mais jamais non plus il ne faut ignorer les difficultés auxquelles on a à répondre ; il faut se décourager d'autant moins que la difficulté est énorme . Je vous admire à cause de cela, et pour bien d'autres raisons, je vous admire de rester fidèles, sur la brèche, au milieu des difficultés et de ce que je ne veux pas appeler des échecs, qui pourraient ôter le courage à des esprits moins fermement trempés et à des coeurs moins généreux .

Rien qu'au commencement d'une oeuvre de patronage, quand vous parlez de secourir ces pauvres gens, ne vous arrive-t-il pas journellement qu'on vous réponde : occupez-vous donc de ceux qui sont purs, il y a de plus malheureux que ceux-là ?

Pour moi, je me défie toujours de ceux qui ont

un plus malheureux à secourir que celui que vous leur offrez .|Applaudissements. | J'ai toujours peur que ce malheureux-là n'existe que dans leur imagination et ne soit qu'une protection derrière laquelle ils cachent leur égoïsme .

Je conviens bien qu'à malheur égal, il vaut mieux s'occuper de celui qui est indemne que de celui qui a été frappé par la justice, et pourtant même en disant cela, j'ai la pensée qu'il arrive quelquefois que celui qui a failli, qui a été surpris, qui a été puni, n'est pas plus pervers au fond de l'âme que tel autre qui a côtoyé les difficultés de la loi, qui est parvenu peut-être aux honneurs et à la fortune et qui au fond de l'âme nourrit les plus laides passions .|Bravos. |

Celui-là, je vous l'abandonnerai volontiers, mais le plus malheureux est certainement le vôtre, qui a ce stigmate d'avoir été une fois condamné . Car remarquez bien ceci, Messieurs, vous l'avez pensé bien souvent avant moi - le jurisconsulte applique la loi avec un scrupule extrême, le législateur la fait avec les plus grands efforts pour mesurer exactement la peine sur le crime, vous prononcez quelquefois dans vos jugements une espèce de prolongation de la condamnation qui suit le condamné pendant quelques années après que la peine a été subie ; mais il y a une peine que vous prononcez toujours, par la force

même des choses, sans pouvoir faire autrement, et qui, celle-là, est éternelle : tout homme que vous condamnez à la peine la plus légère est condamné en même temps à être toute sa vie un repris de justice ; toute sa vie, quand il se présentera pour quelque oeuvre, il aura cette condition de repris de justice qui s'élèvera entre sa demande et la grâce qu'il sollicite .

C'est pourquoi M. Bérenger, que voici et qui est l'homme de toutes les belles initiatives, s'est occupé et a occupé les pouvoirs publics de la question du casier judiciaire, parce qu'il a pensé que cette perpétuité d'une peine d'emprisonnement était quelque chose de contradictoire et d'énorme .

Je regarde donc le libéré qui vient vous trouver comme ayant des droits particuliers à votre protection par la situation que la société lui a faite . Vous vous en occupez en effet, Messieurs, et on fait aujourd'hui pour le condamné plus, je crois, qu'on n'a jamais fait .

M. Petit nous a très bien montré l'idée de la protection des patronnés commençant, se développant, il a fait comparaitre devant nous tous les hommes qui successivement ont fait avancer la question et il est arrivé à nous montrer une société attentive et décidée à bien faire . Je ne crois pas qu'on ait jamais fait plus qu'aujourd'hui, mais on a beau faire, et M. Petit a beau dire,

en même temps qu'il nous énumère les bienfaiteurs et les sociétés, il est obligé de nous avertir que la récidive est de plus en plus effrayante .

Vous prenez un homme et vous le mettez dans une prison, à moins que M. Bérenger ne soit sur la porte et n'obtienne du magistrat que pour quelque temps au moins la peine sera suspendue . Aussitôt que vous le mettez en prison, vous avez sur lui cette triple pensée : c'est qu'il va chercher à s'évader, qu'il va chercher à se tuer, ou qu'il va chercher à corrompre ses voisins . Toute votre organisation repose sur ces trois choses .

Quant à l'évasion, c'est l'ancienne méthode et l'ancienne doctrine ; de tous temps on a été obligé de penser à empêcher le prisonnier de s'en aller .

Je mets aussi de côté les précautions que l'on prend pour empêcher qu'il ne se pendre ou qu'il ne s'empoisonne .

Ce qui vous intéresse surtout ce sont les précautions que l'on prend pour empêcher qu'il ne se transforme en prédicateur du crime et qu'il ne prépare, au sein même de la prison, les coups qui seront faits ensuite par les libérés et qui épouvanteront la société par l'habileté de leurs combinaisons .

On a fait beaucoup de choses pour cela . On nous rappelait tout à l'heure la loi de 1875 par laquelle

on a voulu pousser à l'emprisonnement cellulaire . Eh bien, 1875 est éloigné de 1893 par un assez grand nombre d'années . La loi est faite . Le plus grand malheur d'un peuple, ce n'est pas de n'avoir pas de lois, c'est d'avoir des lois et de n'en rien faire . |Applaudissements.| La loi, qui est due à l'initiative de M. Bérenger, de M. d'Haussonville et de M. Voisin, nous a donné depuis qu'elle existe une trentaine tout au plus de prisons cellulaires sur 480 prisons ; par conséquent, cette loi n'est pas exécutée . Si elle l'était, on mettrait la propagande du vice dans une situation, je l'avoue, un peu embarrassante : le prisonnier est entre quatre murailles, il y est seul, il faut qu'il mange, il n'y a pas un homme qui lui apporte sa pitance, c'est par un judas qu'elle lui arrive, il n'aperçoit même pas la main qui la lui tend ; pour tous les besoins absolus de l'humanité, il n'a pas besoin de sortir. J'ai vu encore à Londres des prisons où les prisonniers pouvaient sortir un instant, mais on a réformé cet abus et ils ne le peuvent plus . De même il arrive quelquefois que le prisonnier est obligé de traverser un corridor, ne fut-ce que pour aller à une instruction, ou bien parce qu'il a fait une plainte au directeur de la prison, ou pour quelque autre motif que je n'ai pas besoin d'imaginer ; alors, le surveillant du corridor a soin que ce corridor soit vide ; s'il est impossible qu'il le soit, si les pri-

sonniers se rencontrent nécessairement, ils se rencontrent à une distance réglementaire de deux ou trois mètres ; s'il survient un étranger, aussitôt le prisonnier se colle la face contre la muraille en étendant les bras des deux côtés ; dans beaucoup de prisons, on a soin de le munir d'un masque .

Comment voulez-vous alors qu'il fasse ? Comment peut-il communiquer ?

Il y a, indépendamment des besoins du corps, les besoins religieux . Le prisonnier déclare qu'il est catholique et qu'il veut entendre la messe le dimanche . Au commencement, on mettait l'autel au milieu de la prison, sur une espèce d'estrade, tout autour étaient groupés les prisonniers, mais non pas assis sur des bancs et pouvant regarder leurs voisins de droite et de gauche, ils étaient dans des box, dans des espèces de stalles entourées de trois côtés par des cloisons très élevées, une seule, celle faisant face à l'autel leur permettant de voir le prêtre, mais excepté le prêtre il ne pouvait voir nulle autre personne .

On y a trouvé de grands dangers : en entrant dans ces box, le prisonnier pouvait faire de certains bruits, trainer la jambe de certaine façon, il pouvait se moucher, éternuer, il sortait de ce bloc humain du bruit à défaut de lumière, et le voisin qui connaissait cette langue, entrait en conversation avec lui . Le gardien, lui, n'y

entendait rien du tout, parce qu'il ne savait que d'autres langues et non pas celle-là ; et on était tout stupéfait de voir ces silencieux et ces muets, au moment où ils sortaient de la prison, se connaissant parfaitement les uns les autres et ayant quelquefois préparé de longue main un vol ou un assassinat .

Messieurs, on ne peut pas nier le fait et on ne peut pas s'en consoler .

Je crois que M. Petit nous disait tout à l'heure le chiffre des récidives et il me semble, (tenez-vous-en à son chiffre, ne vous préoccupez pas du mien, je ne m'en sers que pour mon argumentation,) il me semble qu'en ce qui concerne la récidive, le nombre des peines prononcées a augmenté en cinq ans de près de sept mille ; il nous a démontré très éloquentement combien la récidive va en augmentant . C'est une défaite .

Je ne sais pas - vous le savez, vous - si on a fait deux statistiques, une statistique des récidivistes qui sortent de la prison cellulaire, comparée à une statistique des récidivistes qui sortent d'une autre prison ; on doit les avoir faites et on doit voir par là certainement quelle est la supériorité de la prison cellulaire ; mais même dans la prison cellulaire il est impossible que le nombre des récidivistes se réduise à zero . La société n'est pas victorieuse .

C'est une question pour beaucoup de personnes de savoir pendant combien de temps un homme peut supporter la prison cellulaire si elle est complète . C'est une chose étrange, Messieurs, que le besoin que l'homme a de l'homme . Vous n'avez jamais essayé d'être prisonniers cellulaires, et je ne l'ai pas essayé non plus, je n'ai essayé qu'une chose : Vous savez qu'il y a dans certaines prisons ce qu'on appelle le four - c'est un four en effet. Quand vous y êtes enfermé et que la porte de fer est fermée, vous êtes au milieu des ténèbres les plus profondes et du silence le plus absolu, comme si vous n'aviez jamais eu la faculté d'ouïr et de voir . Eh bien, je suis entré dans le four à la prison de Portland, et j'ai bien recommandé au Gouverneur et aux autres de ne pas m'y laisser longtemps . Ils m'ont mis là, et au bout de quelque temps je suis entré dans une colère terrible contre ces yankees qui faisaient exprès de torturer un Français qui s'était livré bonnement entre leurs mains, et de le laisser un quart d'heure dans cette cellule . Enfin, après un bon moment, on a tiré cette porte, la lumière est entrée et j'ai dit : C'est de la perfidie ! Ils se sont tous mis à rire en disant : Croyez-vous être resté là longtemps ? Vous êtes resté quinze secondes ... Quinze secondes ! qui me paraissaient un siècle . Et quand je pense qu'il était au pouvoir du Gouverneur de la prison de faire rester un homme pendant six heures dans ce four, je me demande si ce

n'était pas là un droit de vie ou de mort qu'on lui donnait sur les gens .

Je dis cela en passant pour montrer que le système de l'emprisonnement cellulaire, s'il n'était pas mitigé par quelque côté - mitigé par vous, je le sais bien - serait un système barbare .

J'allais assez souvent avec un Gouverneur de la prison de Gand visiter les prisonniers ; il leur disait avec la plus grande simplicité, comme on dit aux gens : "Comment vous portez-vous?", il leur disait : Commencez-vous à sentir que votre raison vous échappe ? l'autre répondait : Non, Monsieur le Gouverneur, pas encore . Et ce Gouverneur me donnait alors la statistique de ceux qu'on transférait de la prison de Gand à la prison des aliénés.

L'homme ne peut pas vivre de cette façon-là : vous avez alors le patronage . Mais enfin, quoique vous ayez le patronage et quoiqu'il s'exerce avec tant de dévouement, avec tant de générosité, et dans beaucoup de cas, avec tant d'intelligence, on n'a pas cependant vaincu et la récidive est encore nombreuse . La société par conséquent n'est pas sauvée, votre oeuvre n'est pas faite . Comment allez-vous la faire ?

Tout ce que vous faites est excellent, de même que ce que fait la société dans les prisons, même ce qu'elle fait au dehors, même les internements, même les interdics-

tions de séjour, la surveillance et la relégation .- Je ne veux pas juger celle-là, son heure n'est peut-être pas encore venue ; je n'incline pas à l'aimer.- Mais enfin, mettons que tout ce qu'on fait soit excellent, le fait brutal, matériel et terrible de la persistance de la récidive n'en est pas moins là et il faut y songer sérieusement. C'est votre rôle, c'est votre devoir. Multiplions, les sociétés de patronage et perfectionnons-les .

J'ai deux choses à dire qui ne sont pas en désaccord . Je suis avec vous de tout mon coeur et je désire que vous réussissiez dans votre entreprise, que vous ayez des sociétés de patronage, qu'elles soient magnifiques, que vous les dirigiez : je ne peux pas demander mieux. Mais il y a quelque chose qui manque, et je vais vous le dire : d'abord je crois qu'il faut prendre la guérison, si on le peut, par l'enfant . Je sais bien qu'on vous apporte des prisonniers de tout âge, mais il y a des prisonniers qu'il faut prévoir, des enfants qui feront mal ; prenez ceux-là, prenez-les de bonne heure .

Vous avez des membres de sociétés de patronage, mais il y a en dehors d'eux un autre patronage qui se fait par d'autres, par des gens qui ne sont pas inscrits sur vos listes et qui rendent deux services : ils font un peu ce que vous faites, en dehors de vous, et puis ils pous-

sent à s'inscrire sur vos listes ; je parle de ces trois personnes : le prêtre, le maître et la mère. Eh bien, si vous avez besoin de ces trois auxiliaires, que devrait faire une société intelligente, qui voit des récidivistes au nombre de 92:000, de 130.000 ?- Vous nous avez dit des chiffres effrayants !- Elle devrait faire pour vos trois auxiliaires, pour vos trois devanciers, pour les trois sociétés naturelles de patronage, ce que vous remerciez tout à l'heure le Gouvernement de faire pour les sociétés organisées : elle devrait s'efforcer de donner une force de plus en plus grande au prêtre, au maître et à la mère .
|Applaudissements. |

Eh bien, nous n'avons qu'à voir ce qu'elle fait.

Nous voyons ce qu'elle fait du prêtre . Il y a quelques années, il était question de le chasser de partout ; non seulement on l'a chassé de l'école comme prêtre, mais parce qu'il était prêtre il ne pouvait pas entrer dans l'école comme citoyen ; non seulement on l'a chassé pendant les heures de classe , mais en dehors des heures de classe, on ne lui permettait pas d'avoir des conversations avec les enfants pendant les récréations, même si l'enfant disait : J'aime mieux causer avec mon maître que de jouer avec mes camarades ; on lui disait : Non, tu dois à la Patrie de jouer pendant une heure, et ton maître doit à la Patrie de ne te rien dire .|Applaudissements. |

Vous vous en souvenez, je vous en parle souvent, puisque nous faisons le même métier ensemble, nous avons lutté contre cette tendance, peu à peu nous avons regagné quelque chose sur la pratique, parce que nous avons gagné quelque chose sur l'opinion, mais nous n'avons rien gagné sur la loi qui est encore, comme on nous l'a dit, le palladium de la société française. Je n'en crois rien.

On nous disait tout à l'heure : quand il s'agit de faire le bien, il n'y a plus de communion, nous faisons le même éloge des sociétés de bienfaisance, qu'elles viennent d'un coeur catholique ou d'un coeur protestant. On avait bien raison, c'est vrai, mais, comment l'entendait-on ? On l'entendait en parlant de tous les catholiques et de tous les protestants et non pas en disant au prêtre de toutes les religions : Parce que tu es prêtre, tu n'enseigneras pas.

Une société qui fait cela des trois termes dont je vous parlais tout à l'heure, s'efforce d'en supprimer un |Applaudissements. |

J'ai quelque chose d'analogue à dire du maître. Ah ! on ne l'a pas chassé, le maître, au contraire, on l'a choyé, et je dois dire que si c'était une faute, je devrais m'en déclarer coupable ; mais, je ne regrette rien et je trouve que les maîtres de la jeunesse sont au fond les

maîtres et les bienfaiteurs de la société, je n'ai donc pas de reproche à me faire sous ce rapport .

Mais je dis qu'on m'a changé le maître . Je pourrais vous entraîner bien loin dans ce sujet, mais puisque précisément c'est mon métier, je ne veux pas vous en parler, je n'en dirai qu'un seul mot :

Il y avait un maître qu'on appelait la poésie, on l'a remplacée par un maître qui est la géométrie . Ceux qui ont étudié à l'école savent ce que je veux dire .

Eh bien, moi, j'ai un maître et je ne m'en soucie pas du tout . Je suis bien aise que mes enfants sachent la géométrie, mais ce n'est pas la géométrie qui en fait des hommes, c'est ce que j'appelle la poésie, pour dire un mot un peu général... Je pourrais le rendre un peu plus précis, je n'en serais pas plus clair .

Je reviens à présent au troisième terme qui est la mère.

On n'a pas détruit la mère ni les sentiments de la mère, ils restent tout entiers dans notre cher pays de France plus encore peut-être que dans les autres, et laissez-moi vous dire - pendant ma longue vie j'ai eu des relations hors de France - que les étrangers eux-mêmes en sont frappés et le reconnaissent.

Après nos malheurs de 1870, à la fin du siège de Paris je pourrais vous citer des Ambassadeurs qui me disaient : "J'ai surtout admiré vos femmes "; et je pourrais dans des époques moins lugubres vous citer de grands personnages étrangers qui admiraient, non pas cette fois le courage des femmes, mais leur charité et leur dévouement. La femme française est absolument inattaquable par les mauvaises doctrines, elle en triomphera ; mais félicitons-nous bien qu'elle en triomphe, car tout ce que l'on peut faire pour l'en empêcher on le fait.

Mais prenez garde, Messieurs, que c'est moi qui parle, j'exprime mes opinions, ce sont mes opinions à moi, ce ne sont pas celles de mes voisins, je n'engage personne ! ! rires ! Seulement je dis que la famille n'est plus ce qu'elle était du temps où j'avais une mère. Je croyais dans ce temps-là que les liens qui unissaient mon père à ma mère et qui les unissaient à moi tous les deux étaient

plus solides que l'airain et le diamant, et si l'on m'avait dit que quelque chose dans ce faisceau pouvait se rompre j'aurais cru que l'humanité tout entière allait périr. Cependant à la fin de ma longue vie j'ai vu proclamer la nécessité du divorce comme condition de la liberté... mais il me semblait cependant que j'avais quelques notions de ce grand mot de la liberté, qu'il était dans mon esprit et dans mon cœur, et jamais il ne m'avait semblé que le dévouement d'un homme à une femme, d'une femme à un homme, et de tous deux à leurs enfants eût quelque chose à faire avec la proclamation et le maintien de la liberté. | Applaudissements |

Vous parliez de récidive ; c'est ici à peu près la même chose. Nous avons gagné de passer de 300 divorces la première année à 6.000 à l'heure actuelle. Je ne sais pas comment nous irons, mais viendra un moment où la famille ne sera plus qu'un accident, un hasard... | Vifs applaudissements |

Ah ! Messieurs, dans tout ce que nous faisons, misérables mortels que nous sommes, mettons un peu d'éternité, mettons-en dans nos pensées, mettons-en dans nos bienfaits, mais mettons-en surtout dans le maintien des lois et des droits de la famille ; conservons nos mères !

Quand on a fait cela, on a commis cet attentat contre l'éternité du lien familial !

Mais sont venues les revendications, et parmi les revendications il y en a de justes ; les femmes en font des revendications, il y a certains droits civils qu'on leur refuse sans que je puisse savoir pourquoi. De même les enfants ; nous ne sommes plus au temps où l'on peut être un citoyen et un grand citoyen en même temps qu'un fils très obéissant, et nous serions un peu surpris si on introduisait chez nous la loi romaine. Le jeune homme que nous morigénons et que nous punissons au besoin atteint un jour sa vingt-unième année, ce jour-là il est électeur comme le père de famille, et il votera pour le candidat dont son père ne veut pas | rires |, il se passera très peu de temps avant qu'il soit éligible, ils seront tous les deux dans la même assemblée, chacun votera de son côté, l'un blanc et l'autre bleu, de façon que lorsque la famille voudra se donner du loisir ils pourront s'abstenir d'aller voter car cela ne changera rien au vote final | rires |

Je ne dis pas que cela soit mauvais, je dis que cela est, je dis qu'il y a un courant d'émancipation des enfants, un courant d'émancipation de la femme, un courant de suppression des liens de la famille, et que par conséquent en même temps que vous faites du mal au prêtre et au maître vous en faites aussi à la mère.

C'est pourquoi aux exhortations de M. Petit qui

pouvait parler au nom du Congrès j'en ajoute une autre en mon propre nom. Messieurs, je vous recommande toutes les forces intellectuelles et morales, n'en laissez rien périr, vous avez besoin de tout. Parmi les statistiques que nous a fournies M. Petit, il y en a une qu'il a oubliée : le nombre des enfants poursuivis augmente, on est criminel de bonne heure. Il y en a une autre encore : le suicide qui était autrefois l'apanage des hommes murs et intelligents est devenu à l'usage des enfants ; bientôt ils vous feront des syndicats dans leurs lycées et je ne sais pas trop s'ils n'en font pas déjà dans les écoles | rires |.

Nous voyons cela, nous en sommes témoins, nous sommes témoins aussi d'observations précoces qui se traduisent par des spectacles que vous pouvez voir dans la rue ; ainsi voici M. Bérenger qui, dans ce moment-ci, est obligé de poursuivre je ne sais combien de teneurs de kiosques de Paris parce que l'on ne peut pas passer devant eux sans apercevoir des images immondes !

C'est en présence de tous ces faits que je vous dis, pendant que mon voisin et mon maître vous exhorte à faire des sociétés de patronage : Occupez-vous de la grande société au sein de laquelle les patronages prendront naissance et, à côté des patrons que vous ferez dans vos sociétés, pensez aux patrons que la nature des choses a

donnés aux malheureux et aux impuissants ; pensez au prêtre, au maître et surtout à la mère ; réjouissez-vous de ce que celle-là n'a pas pu être détruite, mais ne souffrez même pas qu'on l'effleure. | Applaudissements prolongés |

M. PETIT.- Vos acclamations sont le meilleur remerciement que l'on puisse adresser à M. Jules Simon. Jamais sa parole n'a été plus élevée ; jamais sa parole n'a été mieux inspirée ; jamais elle n'a mérité d'être plus applaudie. | Très bien |

Il me reste à vous prévenir que les réunions des sections auront lieu à partir de demain aux heures qui ont été affichées et que vous connaissez déjà.

Je dois aussi vous annoncer que samedi soir il y aura un banquet qui réunira les membres du Congrès qui voudront y assister. A raison du jour de la semaine où ce banquet a dû être forcément placé et pour que tout le monde puisse y venir sans aucun scrupule, je vous dois ce détail que le banquet sera servi en gras et en maigre.

La séance est levée à 10 H.50